

## TABLEAU DES FREQUENCES

dans la gamme des ondes métriques utilisées pour  
les radiocommunications dans la navigation sur  
le Danube

et

## MODIFICATIONS ET COMPLEMENTS

à apporter aux Recommandations relatives à  
l'utilisation des radiocommunications sur  
ondes métriques dans la navigation sur  
le Danube



COMMISSION DU DANUBE

1981

ISBN 963 01 3619 8

Le Tableau des fréquences dans la gamme des ondes métriques utilisées pour les radiocommunications dans la navigation sur le Danube (CD/SES 39/12) et les Modifications et compléments à apporter aux Recommandations relatives à l'utilisation des radiocommunications sur ondes métriques dans la navigation sur le Danube (CD/SES 39/11) figurant ci-après ont été adoptés par décision N° CD/SES 39/22 de la XXXIX<sup>e</sup> session de la Commission du Danube.

Le Tableau des fréquences forme l'Annexe 2 auxdites Recommandations. Quant aux Modifications et compléments aux Recommandations, ceux-ci y ont été apportés à la lumière des décisions prises par la Conférence administrative mondiale des radiocommunications de 1979.

**TABLEAU DES FREQUENCES**

dans la gamme des ondes métriques utilisées pour les radiocommunications dans la navigation sur le Danube

*Pour les radiocommunications entre les bâtiments et la rive, on emploie les fréquences suivantes, dont l'utilisation concrète par modes de radiocommunication, conformément au Plan de la répartition des fréquences, figure dans les Tableaux des stations côtières:*

Affectation des modes de radiocommunication	Numéro de la voie	Fréquence des stations de bâtiment, en MHz	
		Emission	Réception
Appel, détresse et sécurité	16*	156,800	
Radiocommunication pour les besoins de la navigation	20	157,000	161,600
	22	157,100	161,700
	18	156,900	161,500
	19	156,950	161,550
	80	157,025	161,625
	78	156,925	161,525
	82	157,125	161,725
Radiocommunication pour les besoins des opérations portuaires	13	156,650	
	11	156,550	
	14	156,700	
	12	156,600	
	70	156,525	
	71	156,575	
Radiocommunication pour les besoins de la correspondance publique	26	157,300	161,900
	27	157,350	161,950
	25	157,250	161,850
	24	157,200	161,800
	84	157,225	161,825
	28	157,400	162,000
	23	157,150	161,750
Affectation des modes de radiocommunication	Numéro de la voie	Réception	Emission
		Fréquence des stations côtières, en MHz	

\* Sur le secteur du Danube de la RF d'Allemagne, la voie 16 est destinée à l'appel sélectif seulement.

## MODIFICATIONS ET COMPLEMENTS

à apporter aux Recommandations relatives à l'utilisation des radiocommunications sur ondes métriques dans la navigation sur le Danube (CD/SES 36/17)

### Introduction

Libeller comme suit le 2<sup>ème</sup> alinéa:

"Les présentes Recommandations correspondent aux dispositions de la Convention internationale des télécommunications (Malaga - Torremolinos, 1973) et du Règlement des radiocommunications (Genève, 1979)."

### ad 1.3

Libeller ce point comme suit:

"Dans toutes les questions au sujet desquelles les présentes Recommandations ne contiennent pas de dispositions spéciales, les dispositions de la Convention internationale des télécommunications, du Règlement téléphonique, du Règlement des radiocommunications en vigueur sont à appliquer et il doit être également tenu compte des recommandations pertinentes du Comité Consultatif International Télégraphique et Téléphonique et du Comité Consultatif International des Radiocommunications."

### ad 3.1.1

Remplacer dans la 2<sup>ème</sup> phrase la référence: "Appendice 18 Mar-2" par "Appendice 18".

ad 4.3.1

Remplacer dans le texte la référence: "Appendice 18 Mar-2" par "Appendice 18".

ad 4.3.1.1

Remplacer dans le texte les mots "au point a) du Tableau des fréquences dans la gamme des ondes métriques" par les mots "dans l'Annexe 1 aux présentes Recommandations".

ad 4.3.1.2

Remplacer dans le texte les mots "au point b) du Tableau des fréquences dans la gamme des ondes métriques" par les mots "dans l'Annexe 2 aux présentes Recommandations".

ad 5.1.2

Remplacer dans la 2<sup>ème</sup> phrase la référence: "N<sup>o</sup> 17 du Règlement" par "N<sup>o</sup> 7 du Règlement".

ad 5.3.3

Remplacer à la fin du texte la suite des indicatifs d'appel "DA-DM" par "DA-DR".

ad 5.3.4.3

Remplacer dans le texte la référence: "Section IV A de l'art. 19" par "Section V de l'art. 25".

ad 5.7.2

Remplacer dans le texte la référence: "Articles 15 et 16" par "Articles 21 et 22".

ad 5.8.2.1

Remplacer la référence: "Appendice 13 A" par "Appendice 14".

ad 5.8.3

Remplacer dans le texte la référence: "Appendice 16 Mar-2" par "Appendice 24".

ad 7.5.2

Remplacer dans le texte la référence: "Appendice 18 Mar" par "Appendice 18".

ad 7.6.1

Dans le texte russe, remplacer le chiffre 300 Hz par 3000 Hz.

ad 8.1.1

Remplacer la référence: "Appendice 20 C" par "Appendice 39".